

INSTRUCTIONS DE COURSE NATIONAL REQUIN ET DOUARNENEZ CLASSIQUE

Société des Régates de Douarnenez
19, 20, 21 et 22 août 2026
Grade 5A
Douarnenez

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon la procédure suivante : envoi du pavillon L avec un signal sonore sur le comité et annonce répétée à la VHF sur le canal de course.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est
- 3.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la maison du nautisme.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe	1 ^{er} signal d'avertissement
19 août 2026	Quillards + Requins	14 h 30
20 août 2026	TOUTES	14 h 30
21 août 2026	TOUTES	14 h 30
22 août 2026	TOUTES	10 h 30

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé 10 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

- 6.3 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Requins, pavillon R

Quillards, pavillon dragon

Dériveurs, pavillon dinghy

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont : flammes numériques.

- 9.3 Parcours longue distance :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D, si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10.1 Requins et quillards

Départ	Parcours construit	Arrivée
Bateau comité – frite rouge	Bouées cylindriques orange	Bateau arrivée – frite verte

Requins et quillards : **RAID**

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau comité – frite rouge	Bouées cylindriques orange ou blanche et bouée océanographique	Bateau arrivée – frite verte

Dériveurs

Départ	Parcours construit	Arrivée
Bateau comité – frite rouge	Bouées cylindriques jaunes et orange	Bateau arrivée – frite verte

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et la bouée (frite) rouge

- 11.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Requins et quillards	60 min	90 min
Dériveurs	45 min	60 min

15.2 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)

15.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la maison du nautisme.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la maison du nautisme. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17. CLASSEMENT

17.1 3 courses doivent être validées pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

(a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand au moins quatre courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

19. REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 *[DP]* Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés avec le pavillon SRD.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

26. PRIX

Des prix seront distribués selon les différentes classes.

Arbitres désignés :

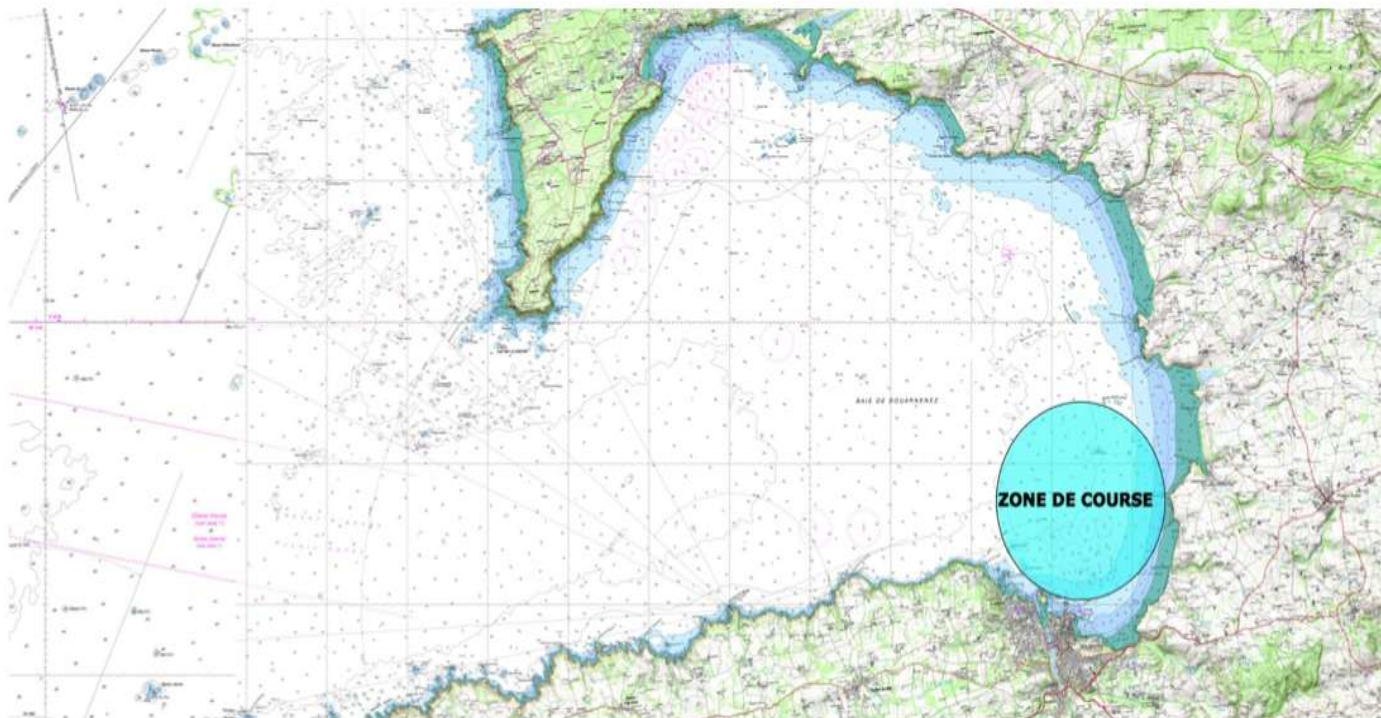
Président du comité de course : Anne Cariou

Comité de course adjoint : Françoise Dréviillon

Comité de course adjoint : Gwenaëlle Pinault

Président du jury : Jacques Minet

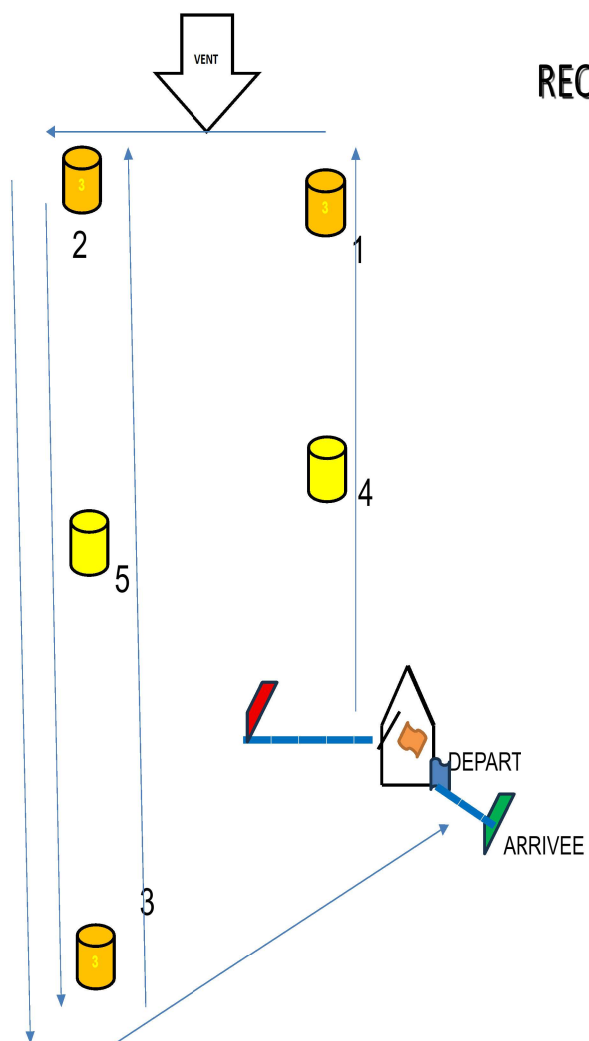
Juge stagiaire : Frédéric Augendre



Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1:108336

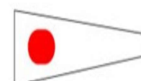
1 – 2 - 3 : cylindrique orange
4 - 5 : cylindrique jaune
Départ : frite rouge
Arrivée : frite verte



REQUINS - QUILLARDS

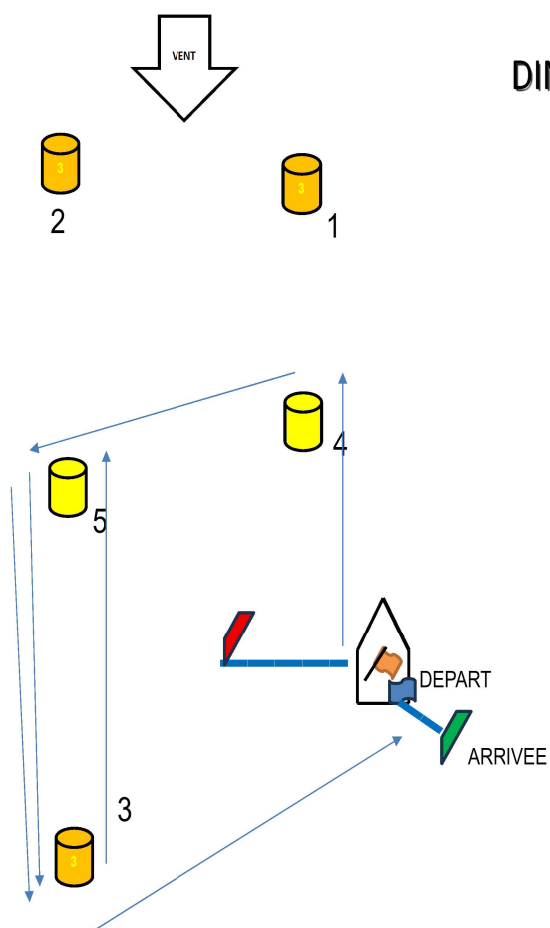


D-1b-2b-3b-2b-3b-A



D-1b-2b-3b-A

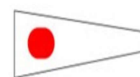
1 – 2 - 3 :cylindrique orange
 4 - 5 : cylindrique jaune
 Départ : frite rouge
 Arrivée : frite verte



DINGHY - DERIVEURS



D-4b-5b-3b-5b-3b-A



D-4b-5b-3b-A

PARCOURS 1



PARCOURS 1

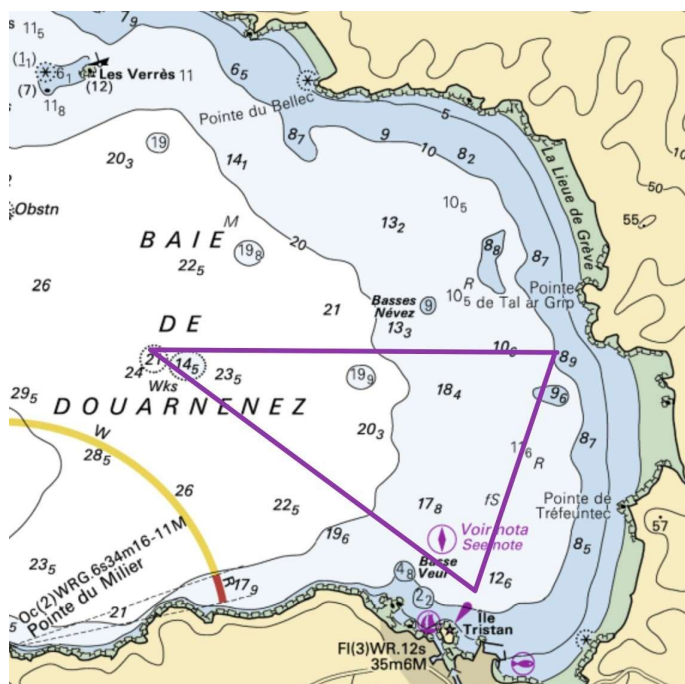
17 MN

Départ entre bateau comité et frite Rouge

Position

Marque 1 cylindrique orange		48 09 20 15 N	04 15 22 45 W
Marque 2 cylindrique blanche		48 12 44 91 N	04 23 56 27 W
Marque 3 océanographique		48 09 21 N	04 25 22 W

Arrivée entrée port de Treboul entre bateau comité et frite verte



PARCOURS 2

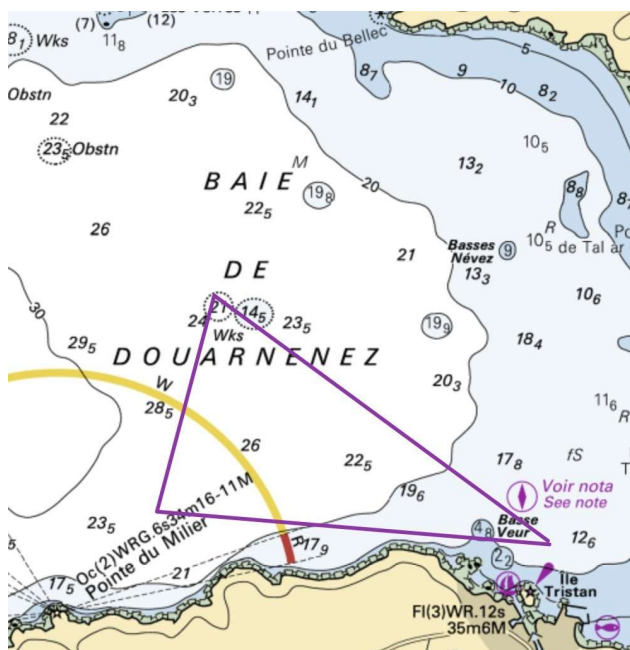
12 MN

Départ entre bateau comité et frite Rouge

Position

Marque 1 cylindrique orange			48 09 20 15 N	04 15 22 45 W
Marque 2 océanographique			48 09 21 N	04 25 22 W

Arrivée entrée port de Treboul entre bateau comité et frite verte



PARCOURS 3

11 MN

Départ entre bateau comité et frite Rouge

Position

Marque 1 océanographique		48 09 21 N	04 25 22 W
Marque 2 cylindrique orange		48 07 01 64 N	04 26 18 18 W

Arrivée entrée port de Treboul entre bateau comité et frite verte

